

## Annexe web 1

### **La Déclaration de Kampala sur le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine – Stratégie pour 2026-2035 et Plan d'action y afférent: un nouvel élan à l'appui de la FAO en Afrique**

#### *I. Contexte*

1. Le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) a été lancé en juillet 2003, lors de la 2<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, à Maputo (Mozambique). Le PDDAA était une réponse donnée par les chefs d'État et les gouvernements africains à la faible productivité, à l'insécurité alimentaire et au sous-investissement dans l'agriculture africaine. Ce cadre politique pour la transformation de l'agriculture en Afrique contribue à la création de richesse, à la sécurité alimentaire, à la nutrition, à la croissance économique et à la prospérité.

2. Le PDDAA est fondé sur quelques principes directeurs essentiels, notamment la prise en main et l'appropriation aux niveaux local, national et régional; la durabilité; l'inclusion; la coordination et la collaboration multipartites; la prise de décisions fondées sur des éléments factuels; la responsabilité mutuelle et la transparence; et la subsidiarité et les complémentarités régionales, compte tenu de la nécessité de tirer parti d'un appui régional pour compléter les interventions au niveau national.

3. Le PDDAA a aidé à positionner l'agriculture tout en haut de l'agenda politique en Afrique. Il a joué un rôle clé en aidant les pays africains à définir leurs priorités nationales en matière de développement de l'agriculture. Pendant la première décennie de mise en œuvre du PDDAA, l'accent a été mis sur l'amélioration de la productivité agricole, les États membres de l'Union africaine ayant été vivement encouragés à allouer au moins 10 pour cent de leurs budgets nationaux au développement agricole et rural et à parvenir à un taux de croissance du produit intérieur brut agricole d'au moins 6 pour cent chaque année. La Déclaration de Malabo, adoptée en 2014 et lancée pendant la deuxième décennie de mise en œuvre du PDDAA, a élargi le cadre en introduisant de nouveaux objectifs ambitieux, notamment l'éradication de la faim et de la malnutrition, le triplement des échanges intra-africains, l'augmentation des investissements, l'accroissement de la résilience et le renforcement de l'obligation de rendre compte de l'action et des résultats.

4. La mise en œuvre du PDDAA a entraîné une hausse des investissements dans les systèmes agroalimentaires, a promu la Zone de libre-échange continentale africaine qui vise à améliorer l'accès des agriculteurs aux marchés et aux débouchés économiques et a fait progresser la planification et la mise en œuvre de politiques reposant sur des éléments factuels, en autres.

5. Malgré les progrès accomplis, il reste des difficultés. La mise en œuvre a été entravée par des complications liées aux politiques, des contraintes en matière de ressources, des chocs externes et un manque de coopération intersectorielle. Les investissements dans l'agriculture ont augmenté pendant cette période, mais les investissements publics dans l'agriculture n'ont pas été suffisants au regard des cibles du PDDAA. Compte tenu de ces problèmes et d'autres difficultés, il a fallu élaborer un nouveau PDDAA qui puisse orienter la transformation des systèmes agroalimentaires de l'Afrique au-delà de 2025.

#### *II. La Déclaration de Kampala sur le PDDAA pour l'instauration de systèmes agroalimentaires résilients et durables en Afrique*

6. Lors d'une Conférence extraordinaire des chefs d'État et de gouvernements de l'Union africaine tenue le 11 janvier 2025, à Kampala (Ouganda), la Déclaration de Kampala sur le PDDAA, ainsi que la Stratégie pour 2026-2035 du PDDAA et le Plan d'action y afférent, renouvelés pour 10 ans, ont été adoptés afin de promouvoir la transformation des systèmes agroalimentaires en Afrique. La nouvelle Stratégie du PDDAA et le Plan d'action y afférent entrent en scène alors que les systèmes agroalimentaires de l'Afrique font face à des multiples difficultés. Les conflits, la variabilité

et les extrêmes climatiques, ainsi que les ralentissements et les fléchissements économiques, à quoi s'ajoutent des inégalités fortes et persistantes, sont des causes majeures et des facteurs structurels sous-jacents des tendances récentes en matière de faim, d'insécurité alimentaire et de malnutrition sur le continent. La Stratégie du PDDAA et le Plan d'action y afférent sont donc axés sur les systèmes agroalimentaires et visent à améliorer la mise en œuvre du PDDAA en s'attaquant aux défis cruciaux auxquels font face les systèmes agroalimentaires du continent.

7. En outre, la Stratégie du PDDAA et le Plan d'action y afférent seront mis en œuvre dans un contexte d'inflation galopante qui s'explique par des causes telles que la faiblesse des monnaies africaines face à l'USD, les coûts élevés du fret dus à la crise en mer Rouge et la guerre en Ukraine, qui restreignent la marge budgétaire de plusieurs gouvernements africains et limitent leur capacité à atténuer les répercussions socioéconomiques sur leurs populations vulnérables et à mobiliser les ressources financières nécessaires pour transformer les systèmes agroalimentaires dans la région et ainsi parvenir à la sécurité alimentaire et à une meilleure nutrition. Cette situation est exacerbée par l'entrée dans l'ère de l'après-APD<sup>1</sup>, qui rend nécessaire une optimisation de la mobilisation de ressources et des dépenses intérieures.

8. Ces difficultés montrent clairement qu'il faut un nouveau PDDAA qui puisse orienter la transformation des systèmes agroalimentaires de l'Afrique au-delà de 2025. La Stratégie du PDDAA pour 2026-2035 et le Plan d'action y afférent soulignent qu'il est important d'adopter des pratiques respectueuses de l'environnement, de réduire les déchets, de renforcer la résilience et de veiller à ce que tous les membres de la société participent à la transformation des systèmes agroalimentaires et en bénéficient. La Stratégie du PDDAA pour 2026-2035 et le Plan d'action y afférent visent donc à apporter des solutions face à ces contraintes en atteignant les six objectifs stratégiques suivants:

- Intensifier la production alimentaire durable, l'agro-industrialisation et les échanges commerciaux.
- Accroître les investissements et les financements pour accélérer la transformation des systèmes agroalimentaires.
- Concrétiser la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- Promouvoir l'inclusion et les moyens de subsistance équitables.
- Bâtir des systèmes agroalimentaires résilients.
- Renforcer la gouvernance des systèmes agroalimentaires.

9. Afin d'atteindre ces objectifs, il est prévu de créer des structures de mise en œuvre efficaces et durables qui permettent de lever des contraintes en matière de capacités institutionnelles et humaines à tous les niveaux, d'encourager une coordination et une collaboration plus étroites et d'intensifier les efforts de mobilisation de ressources et de viabilité financière.

### *III. Alignement sur le programme mondial en faveur des systèmes agroalimentaires et possibilités de partenariats et de collaboration*

10. La nouvelle Stratégie du PDDAA et le Plan d'action y afférent prennent en compte le fait que l'alimentation s'inscrit dans un système plus large et que les systèmes agroalimentaires sont constitués de composantes interdépendantes, qui sont elles-mêmes liées à d'autres systèmes imbriqués. Ils sont donc fondés sur une approche axée sur les systèmes agroalimentaires et vont dans le droit fil du programme d'action mondial en faveur des systèmes agroalimentaires, puisqu'ils abordent tous les objectifs ayant trait au système alimentaire.

11. Le fait d'inscrire la Stratégie du PDDAA et le Plan d'action y afférent dans le cadre des systèmes agroalimentaires offre la possibilité de nouer des partenariats et de collaborer à différents niveaux. Au niveau mondial, le nouveau cadre du PDDAA bénéficiera des travaux sur les systèmes alimentaires menés actuellement à la suite du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021, ainsi que du bilan tiré deux ans après le Sommet (UNFSS+2) et du prochain bilan qui sera dressé quatre ans après (UNFSS+4). Au niveau régional, il est possible de renforcer les partenariats et la collaboration au sein du Groupe de coordination des partenaires de développement

---

<sup>1</sup> Aide publique au développement (APD).

du PDDAA, un cadre de collaboration et de coordination qui fait partie du processus du PDDAA depuis de nombreuses années et s'est engagé à soutenir la mise en œuvre du nouveau PDDAA en améliorant la coordination, l'alignement et la prévisibilité de l'appui prêté aux États membres. Au niveau national, il est possible de renforcer la collaboration avec les partenaires de développement et entre les différents ministères, départements et organismes du gouvernement.

*IV. Renforcement de la collaboration de la FAO avec l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les États membres*

12. La FAO, qui travaille en partenariat avec le PDDAA et lui apporte son concours depuis longtemps, reste un partenaire de confiance aux niveaux continental, sous-régional et national. La Stratégie du PDDAA pour 2026-2035 et le Plan d'action y afférent sont alignés sur le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, qui a pour ambition de favoriser la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en opérant une transition vers des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables, qui contribuent à *améliorer la production, la nutrition, l'environnement et les conditions de vie*, en ne laissant personne de côté.

13. Les moyens permettant de renforcer ce partenariat sont notamment les suivants:

- Favoriser l'appropriation de la nouvelle Stratégie du PDDAA et du Plan d'action y afférent. Plus particulièrement, il serait crucial que la FAO contribue à l'élaboration de directives et d'instruments de politique qui favorisent l'appropriation et la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie du PDDAA.
- Contribuer à l'élaboration de plans d'investissement dans les systèmes agroalimentaires régionaux et nationaux, y compris en aidant les ministères de l'agriculture et des autres secteurs alliés dans les pays membres à formuler des stratégies axées sur les systèmes agroalimentaires.
- Contribuer au mécanisme de responsabilité mutuelle du PDDAA, y compris au processus d'examen biennal au moyen de méthodes et d'indicateurs permettant de suivre les efforts de renforcement de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la résilience menés sur l'ensemble du continent, en veillant à adopter une approche globale fondée sur des éléments factuels pour suivre les progrès accomplis et étayer les ajustements des politiques.
- Tirer parti des stratégies et des initiatives phares de la FAO, notamment l'initiative Main dans la main, l'initiative «Un pays, un produit prioritaire», l'initiative sur les villages numériques et l'initiative Villes vertes, afin d'encourager une plus grande mobilisation du secteur privée et une augmentation concomitante des investissements privés dans les systèmes agroalimentaires dans le contexte de l'ère post-APD.